

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	40 (1911)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Commandements de l'instituteur (aux jeunes!)

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

siasme et votre générosité; nous avons la certitude de vous compter l'année prochaine au nombre des nouveaux sociétaires.

En vue de remplir les conditions imposées par la Confédération dans sa loi sur l'assurance-maladie et pour être au bénéfice de la subvention fédérale, nous avons dû réviser l'art. 15 de nos statuts, dans le sens ci-dessous :

« Tout sociétaire, ayant payé sa finance d'entrée, malade plus de 2 jours, a droit, dès le jour indiqué sur la déclaration médicale, à un secours pendant six mois au maximum. — Ce secours sera de 2 fr. par jour pour les 90 premiers jours et de 1 fr par jour pendant les 90 jours suivants. »

L'art. 18 subira aussi, par ce fait, la modification suivante :

« Les secours accordés pendant l'année civile ne peuvent pas dépasser 270 fr., soit pendant six mois. »

La loi fédérale nous obligera ainsi à de nouvelles dépenses qui, par contre, seront contrebalancées par une subvention de un centime par jour et par membre actif.

Avant de finir ce petit compte rendu, nous avons le regret de signaler la démission de notre président : M. F. Barbey, chef de service à la Direction de l'Instruction publique. Malgré nos instances les plus pressantes, nous n'avons pu lui faire retirer sa démission, motivée par les nombreuses occupations que lui demandent ses hautes fonctions.

Au nom des organes de direction et de surveillance et de tous les sociétaires, nous remercions sincèrement M. le chef de service de tous les sacrifices généreux qu'il s'est imposés pour conduire à bien cette œuvre que nous pouvons appeler son œuvre. Sans doute, il a trouvé des appuis, mais il a été la cheville ouvrière de l'édifice.

Nous espérons qu'il ne nous quittera pas complètement; malgré tout, il voudra bien nous éclairer encore de ses judicieux conseils.

H. VORLET.



## COMMANDEMENTS DE L'INSTITUTEUR

(Aux Jeunes !)

Dans ta classe tu te rendras  
Toujours à l'heure exactement.

Le Journal de classe tiendras  
Chaque jour minutieusement.

Les absences signaleras  
Dans tes rapports fidèlement.

Les cahiers tu corrigeras  
A l'encre rouge et longuement.

Tous les registres soigneras  
Avec zèle et contentement.

La routine tu poursuivras  
Dans ses derniers retranchements.

La bonne humeur conserveras  
Même aux heures d'énerverment.

A la patience tu joindras  
L'inépuisable dévouement.

Les programmes tu piocheras  
Avec un bel acharnement.

De bonnes méthodes suivras  
Pour rester dans le mouvement.

Les premiers élèves feras  
Avancer très rapidement.

Les cancres ne négligeras  
Si tu veux être un bon régent.

Dans ton esprit tu graveras  
Chaque article du règlement.

Ton traitement tu jugeras  
Pour tes besoins très suffisant.

Les parents tu amadoueras  
Par de prudents ménagements.

Au syndic tu prodigueras  
Force marques d'assentiment.

A l'inspecteur témoigneras  
Le plus sincère attachement.

Ses observations recevras  
Sans bougonner secrètement.

Et sans crainte tu attendras  
Le résultat du classement.

D'une pension tu jouiras  
Après trente ans d'enseignement.

Tes mérites on vantera  
Le jour de ton enterrement.

Alphonse WICHT.

---

P E N S É E

---

Persévérence vaut mieux qu'adresse.

---

— ♫ ♫ ♫ ♫ —